

**COMMISSION DE L'ÉNERGIE ET DES SERVICES PUBLICS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

EN L'AFFAIRE concernant un examen du bilan financier et
des ventes de gaz d'Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick

Ordonnance

ATTENDU QUE Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick inc. (« EGNB ») a déposé son bilan financier pour la période se terminant le 31 décembre 2007 en même temps qu'un rapport sur ses ventes de gaz naturel pour la période se terminant le 31 décembre 2007 auprès de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (« la Commission ») ;

ET ATTENDU QUE la Commission effectue un examen annuel à la fois du bilan financier et des ventes de gaz d'EGNB ;

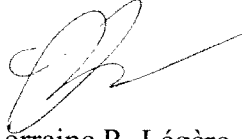
ET ATTENDU QUE la Commission considère que les clients et les personnes intéressées devraient être au courant de l'examen annuel susmentionné ;

À CES CAUSES IL EST ORDONNÉ CE QUI SUIT:

1. Une copie de l'avis annexé à la présente ordonnance et marquée « A » sera incluse à titre de prospectus d'accompagnement avec toutes les factures d'EGNB durant le cycle de facturation du mois d'août.
2. EGNB fournira, en outre, une copie dudit avis à tous les agents de commercialisation de gaz et à tous les individus participant actuellement aux sessions spécialisées qui ont cours en résultat des ordonnances de la Commission du 9 avril 2008.
3. Ledit avis devra, en outre, être publié sur le site Web d'EGNB à <http://www.naturalgasnb.com>

FAIT en la ville de Saint John, Nouveau-Brunswick, en ce 24^e jour de juillet 2008.

PAR LA COMMISSION



Lorraine R. Légère

Secrétaire

Commission de l'énergie et des services publics
du Nouveau-Brunswick

Boîte postale 5001

Bureau 1400, 15 Market Square

Saint John, NB E2L 1E8

Téléphone : 506-658-2504

Télécopieur : 506-643-7300

Courriel : lrlegere@nbeub.ca, and,
general@nbeub.ca

Site Web : www.nbeub.ca

« A »

Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick
Avis d'examen financier annuel 2007
Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick

La Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick effectue un examen annuel du bilan financier d'Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick, société en commandite (EGNB), ainsi que ses ventes de gaz naturel. La Commission retient les services de consultants afin d'examiner le bilan financier d'EGNB et ses ventes de gaz et produire des rapports au sujet de leurs constatations. Ces rapports et le bilan réglementaire d'EGNB sont disponibles aux parties intéressées.

Toute personne désirant examiner cette information peut en obtenir un exemplaire auprès d'EGNB ou par le biais du site Web d'EGNB.

Toute personne peut soumettre des commentaires à propos de cette information à la Commission à l'adresse ci-après et en incluant une copie à EGNB. Les commentaires doivent avoir été reçus au plus tard à midi le XX septembre 2008.

Lorraine Légère
Secrétaire de la Commission
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick
PO Box 5001
15, Market Square, bureau 1400
Saint John, N.-B.
E2K 4Y9
Courriel : lrlegere@nbeub.ca, et general@nbeub.ca
Téléphone : 206-658-2504
Télécopieur : 506-643-7300

David Charleson
Enbridge Gaz Nouveau-Brunswick
440 Wilsey Road, bureau 101
Fredericton, N.-B.
E3B 7G5
Courriel : dave.charleson@enbridge.com
Téléphone : 506-453-7388
Télécopieur : 500-452-2868
www.naturalgasnb.com